

Conduite d'engins de manutention

Type de formation : théorique et pratique

Durée : 3 jours

Objectif :

Conduire un engin de manutention à conducteur porté en respectant les règles de sécurité. Obtenir, après examen, le certificat d'aptitude de conduite d'engins en sécurité (CACES).

Public concerné :

Cariste, conducteurs débutants ou expérimentés de chariots de manutention.

CACES n°1	CACES n°2	CACES n°3	CACES n°4	CACES n°5
 <p>Transpalette à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (lévée ≤ 1m).</p>	 <p>Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg.</p>	 <p>Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6 000 kg.</p>	 <p>Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6 000 kg.</p>	 <p>Chariots élévateurs à rail rétractable. Complément de formation : chariots bi et tri-dimensionnels à prise latérale et avec poste de conduite flexible.</p>
<p>Conduite de chariots hors production : CACES n°6 Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production, maintenance ou essais.</p>				